

[Text]

The hon. member earlier mentioned the fact that he was concerned that there might be a sunset on this commission, that somehow it will disappear into the hills. He used the example of the Arctic Institute, suggesting that somehow it had been neglected and had fallen into disrepair, or even died. The hon. member herself knows that is not true, that it is still alive and well, and I think we can say the same will happen for the Polar Commission.

The Polar Commission is to monitor, to act as a catalyst, to act as an adviser to the minister, and to act as an advocate for the polar institutes and polar agencies, and also to provide a vehicle from which all the information that is being brought into play can be disseminated, and to provide a link for international research, etc. It is not a research commission.

Ms Blondin: Mr. Chairman, I have one more short question. I believe that in the monitoring capacity and in the capacity to consult, a skeletal budget will do nothing to ensure that the appropriate kind of monitoring takes place, and if there is going to be a common data base to be derived from this process it is going to require money, especially if you are looking at the establishment of a polar commission for not only practical and communications reasons, or because of technology, but because of money. Then if you had the appropriate monetary allocations you could make more of an accommodation to really making this a polar commission and really undertaking consultation and monitoring.

• 1625

Those kinds of undertakings will require money. It does not matter if it is just monitoring, as was recommended in *The Shield of Achilles*; if it is going to be done appropriately then it is going to require the money.

So I tell the under secretary again that even with just the limited capacity you refer to—that they are going to undertake monitoring and consultation with the various groups—even in that vein you are going to need the appropriate budgetary allocation. I want to know if the government is receptive to really doing what it should do with regard to this kind of an undertaking and to giving it the appropriate budgetary allocation over a longer period. Nowhere do you have a program that is viable on a three-year basis where you can develop scope and sequence and set some long-term objectives. It is usually done on a five- or ten-year basis.

Mrs. Dobbie: I would refer Mrs. Blondin to the Symons report, *The Shield of Achilles*, chaired by Thomas Symons, in which he recommends a budget for years one, two, and three. For year one his recommended budget is \$833,475, and in years two and three he recommends another \$938,475. Both those figures are under the \$1 million per year the government has set aside in its current budgetary period of three years.

[Translation]

L'honorable député de tout à l'heure a dit craindre qu'une clause de caducité soit rattachée à cette commission, qu'elle en vienne un jour à disparaître tout simplement. Il a cité à titre d'exemple l'Institut arctique, qui selon lui serait à l'abandon ou même agonisant. La députée sait que ce n'est pas le cas, que l'institut se porte très bien, et nous pouvons nous attendre à ce que la Commission des affaires polaires connaisse un sort aussi heureux.

La Commission des affaires polaires, donc, doit surveiller la situation, agir en tant que catalyseur, en tant que conseillère du ministre, se faire le défenseur des instituts et organismes qui oeuvrent dans le domaine des affaires polaires, s'occuper de diffuser toute l'information produite, agir en tant qu'intermédiaire pour ce qui est de la recherche à l'échelon international etc. Elle ne doit pas être une commission de recherche elle-même.

Mme Blondin: J'ai encore une brève question, monsieur le président. Pour ce qui est de la capacité de la commission de surveiller la situation et de consulter les autres organismes, ce n'est pas un budget squelettique qui fera l'affaire; pour qu'il y ait une surveillance suffisante, pour qu'il y ait une base de données commune à partir de tout ce travail, il faudra de l'argent, surtout si la Commission des affaires polaires doit être créée non pas seulement pour des raisons d'ordre pratique et rattachées à la communication, ou encore des raisons d'ordre technologique, mais également pour des raisons de rentabilité. Si l'on avait un budget suffisant, on aurait plus de marge de manoeuvre pour faire de cette Commission des affaires polaires un organisme capable de lancer le concertation et d'assurer vraiment une surveillance.

Il faut de l'argent pour réaliser ce genre de projet. Peu importe que la commission n'assume qu'un rôle de surveillance, comme le recommande *Le Bouclier d'Achille*, car pour assurer adéquatement cette surveillance, elle a besoin d'argent.

C'est pourquoi j'insiste à nouveau auprès du secrétaire d'Etat pour qu'on lui accorde un budget suffisant pour jouer un rôle de surveillance et pour consulter les divers groupes, même s'il s'agit là d'un mandat limité, comme il le soutient. J'aimerais donc savoir si le gouvernement est prêt à assumer ses responsabilités et à s'engager à fournir à la commission un budget suffisant couvrant une plus longue période. En effet, si un projet n'est prévu que pour trois années, il est impossible de l'ordonnancer et d'établir des objectifs à long terme. Il faut pour cela prévoir en général une période de cinq ou dix ans.

Mme Dobbie: Je voudrais renvoyer M^{me} Blondin au rapport Symons, intitulé *Le Bouclier d'Achille*, dans lequel M. Symons recommande un budget pour la première, la deuxième et la troisième année. Pour cette année, il recommande un budget de 833,475 dollars et un budget de 938,475 dollars pour chacune des deux années suivantes, ce qui au total représente moins d'un million de dollars, soit le montant actuellement réservé par le gouvernement pour les trois prochaines années.